

## Lettre d'information du Syndicat de Copropriété du Bois Persan

Rédaction ⇨  
Isabelle HARLE, Syndic  
et  
Serge GOUT, Président du  
Conseil Syndical.

Diffusion ⇨  
manuelle dans les boîtes aux  
lettres + courrier aux  
Copropriétaires non-résidents



### APPEL DE FONDS

L'appel de fonds du 1er semestre 2009 a été réglé par la quasi-totalité des Copropriétaires. Merci. La continuité du paiement des fournisseurs est assurée. Le second appel des fonds pour le ravalement de l'Immeuble a été lancé.

### Commissions existantes

- Immeuble
- Espaces verts
- Finances
- Préparation AG
- Communication
- Règlements
- Voierie / réseaux
- Accueil des nouveaux

Avril 2009 - Numéro 8 - [boispersan@orange.fr](mailto:boispersan@orange.fr) - <http://leboispersan.free.fr>

## Prochaine AG ⇨ le vendredi 12 juin à 20h30

Cette AG sera destinée à statuer sur les comptes 2008, en cours de clôture avec le comptable, le budget 2010, et à avancer au niveau du nouveau Règlement de Copropriété. Les Copropriétaires qui souhaitent soumettre des projets de résolutions au vote de l'AG sont invités à remettre un texte au Syndic avant le 15 mai, midi.

### Ravalement Immeuble

Les travaux de ravalement de l'Immeuble, et les travaux de maçonnerie associés, votés à l'AG du 16 janvier 2009 vont commencer le 15 avril.

Les occupants de l'immeuble ( copropriétaires et locataires) ont été informés du calendrier prévisionnel, de la nécessité de vider les balcons et de la mise à disposition d'un cahier de chantier pour formuler des remarques.

Une réunion de chantier aura lieu chaque semaine.

Le parking à l'arrière de l'Immeuble sera condamné à partir du vendredi 10 avril et exclusivement réservé au matériel de chantier jusqu'à la fin des travaux, en août.

Les trois appels de fond principaux ne sont adressés qu'aux Copropriétaires de l'Immeuble. La quote-part du local syndical sera répartie sur les comptes de l'ensemble des Copropriétaires par une écriture unique (petit montant) après l'AG de clôture des comptes 2009.

### Histoire de COS et de SHON

La Mairie semble avoir renforcé ses contrôles sur les demandes de travaux émanant du Bois Persan. Nous rappelons aux Copropriétaires les informations utiles à la présentation du dossier ⇨ Les 59 288 m<sup>2</sup> de la Résidence du Bois Persan sont divisés en 9 833 tantièmes. Les maisons de 5 et 4 pièces disposent respectivement de 89 et 79 tantièmes, qui comprennent la maison, le jardin privatif ainsi qu'une partie des espaces verts communs. C'est cette surface d'espaces verts communs allouée à chaque maison qui permet d'assurer que tous les travaux d'agrandissement actuellement envisagés dans la Résidence ne font pas augmenter la Surface Hors Œuvre Nette ( SHON ) au delà du maximum autorisé par le Coefficient d'Occupation des Sols ( COS ) fixé à 0,3.

### Règlement de Copropriété

La Commission a terminé son travail et transmis pour relecture au Conseil Syndical. Des juristes seront de nouveau sollicités pour les dernières vérifications.



### Divers

Les élagages votés en AG du 16 janvier 2009 sont achevés. Une prochaine tranche sera proposée au vote de l'AG du 12 juin.

La Mairie d'Orsay est actuellement en intervention sur le réseau incendie et interviendra prochainement sur le trottoir de l'avenue du Bois Persan, du coté garages.